

Montrouge, le 10 mars 2022

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions

Le 9 février 2022, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 87 673 241 actions auto-détenues représentant environ 2,8% du capital social.

Le 10 mars 2022, le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'administration, a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital.

Ces actions ont été rachetées dans le cadre de deux programmes de rachat d'actions mis en œuvre entre le 10 juin 2021 et le 21 septembre 2021, pour un montant de 558,6 millions d'euros, et entre le 5 octobre 2021 et le 14 décembre 2021, pour un montant de 500 millions d'euros.

Suite à cette annulation d'actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros composé de 3 025 902 350 actions, dont 2 019 765 actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité au 28 février 2022.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 Crédit_Agricole  Groupe Crédit Agricole